

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Affaire n°26S0018 - Rénovation des sols du Groupe scolaire Augustin Thierry Maternelles - Attribution**

N° : VA\_DEC2026\_369

Service : Marchés Publics

**Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2026\_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article L.2122-1 et l'article R2122-8 du Code de la Commande publique,

### **décidons**

De conclure le marché public n° 26S0018 « Rénovation des sols du Groupe scolaire Augustin Thierry Maternelles » avec la société S.A.S. Jean VANDENDRIESSCHE située à BONDUES (59910) pour un montant de 35 464,93 € HT.

Imputation budgétaire : 2200

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le vendredi 29 mai 2026

Le Maire,  
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-224515-AU-1-1

Date AR Préfecture : mercredi 3 juin 2026